

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 16 Janvier 2024

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel

ABSENTS-EXCUSES :

SENDRAS Sandra, BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, CRESPIEN Jean-Pierre et VALENTI Fabien

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Délibération Désignation des délégués au sein du syndicat intitulé « Centre de Santé Intercommunal du Minervois »

Accepté à l'unanimité

Approbation du PV du Conseil Municipal du 05-12-2023

1. DELIBERATION : CONVENTION HERAULT ENERGIE

Nous adhérons à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures-services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. La dernière convention signée en 2018 arrive à son terme.

La commune d'Azillanet a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres.

HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement, ce groupement présente un intérêt pour la commune d'Azillanet au regard de ses besoins propres.

En acceptant cette délibération Monsieur le Maire sera autorisé :

- à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune d'Azillanet,

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. DELIBERATION : REALISATION DE LA 5^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE ST-LAURENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration de l'Eglise St Laurent (5^{ème} tranche)

L'étude préalable a été réalisée par Monsieur Frédéric FIORE, Architecte du Patrimoine.

Monsieur le Maire présente une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la 5^{ème} tranche qui comprendra la restauration de la façade Ouest et de la travée Nord-Ouest en façade Nord.

La prestation s'élève à 9 800,00 € HT soit 11 760,00 € TTC

Une chapelle est détériorée mais il n'est pas possible de lancer les travaux en même temps, de ce fait cette rénovation sera repoussée et réalisée en dehors de cette tranche. Afin de financer ces réparations en sus une demande de subvention via le Hors Programme pourra être faite.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 6 **Vote contre : 0** **Vote Nul : 0**

3. DELIBERATION TRANSFERT DES BIENS – ECLAIRAGE PUBLIC – HERAULT ENERGIE

Par le Procès Verbal soumis au vote, la commune d'Azillanet pourrait mettre à la disposition d'Hérault Energies, qui l'acceptera, les réseaux, les armoires de commande, les candélabres ainsi que tous les biens mobiliers affectés à l'exploitation de cette compétence.

Un inventaire physique concernant les biens transférés nécessaires au fonctionnement du service (existence, état des biens et localisation...) est en cours de réalisation. Il fait l'objet d'un examen contradictoire entre les parties puis sera annexé au PV.

Héraults Energies prend les biens en l'état où ils se trouvent à la date de mise à disposition, déclarant les connaître, pour les avoir vus et visités à sa convenance.

La commune d'Azillanet déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

Cette mise à disposition est gratuite.

Hérault Energies, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume, à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assurera le renouvellement des biens mobiliers et autorisera l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agira en justice au lieu et place du propriétaire.

La mise à disposition prend effet pour une durée de 5 ans renouvelable.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 6 **Vote contre : 0** **Vote Nul : 0**

4. DELIBERATION : TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DETR 2024

Depuis quelques années, la commune d'Azillanet effectue des travaux d'entretien et de modernisation des bâtiments communaux (accessibilité, sécurisation, changement de menuiseries).

Dans la continuité de la démarche, il convient aujourd'hui, de procéder à des travaux de rénovation énergétique, (isolation et mise en place de pompe à chaleur) dans plusieurs bâtiments, pour répondre aux besoins de confort des publics accueillis et de s'inscrire dans une recherche d'économie d'énergie.

Les travaux concernent 2 bâtiments (mairie-garderie-école) et (salle polyvalente-logement sociaux). Ils sont programmés sur l'année 2024.

Nous avons mis en concurrence 3 entreprises, les prix étaient quasi égaux. De ce fait, nous avons choisi de retenir l'entreprise Reuil de Siran qui est disponible pour nos besoins urgents au quotidien et avec qui nous avons l'habitude de travailler.

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à 34801,95 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2024).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Domaine public			
Travaux climatisation		Subventions	
Bâtiment A : salle polyvalente	5 036,07	Etat : DETR 2024 (70 %)	14 722,50
Bâtiment B : mairie – garderie – école	15 996,07	CD34 : FAIC (10 %)	2 103,21
		Autofinancement (20 %)	4 206,43
S/total	21 032,14	S/total	21 032,14
Domaine privé			
Travaux climatisation		Subventions	
Bâtiment A : logements sociaux	11 299,31	CD34 : FAIC (80 %)	11 015,85
Travaux isolation		Autofinancement (20 %)	2 753,96
Bâtiment A : Logement sociaux	2 470,50		
S/total	13 769,81	S/total	13 769,81
Total Général HT	34 801,95	Total Général	34 801,95

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. DELIBERATION : CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL DU MINERVOIS : désignation de 2 suppléants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un syndicat mixte intitulé : CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL DU MINERVOIS.

A ce titre il est nécessaire de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune d'Azillanet au sein dudit syndicat.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DYE Alexandre	BENIT Michel
GALIBERT Christine	FRAÏSSE Jean-Louis

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

6. QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux : cette année elle n'aura pas lieu nous le referons l'an prochain
- Projet d'accueil des toutes petites sections, rédigé par Karine Chatain Directrice de l'école de Cesseras qui sera soumis prochainement à l'inspecteur de l'académie afin de pouvoir

accueillir des enfants de 2 ans ½ à l'école maternelle. Il est très important pour nous de maintenir les effectifs de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal

- c. Colis de Noël pour les résidences secondaires : les élus présents valident le fait que les colis sont distribués uniquement aux habitants de plus de 60 ans qui habitent à Azillanet à l'année.
- d. L'agence Départementale prévoit des travaux sur la voirie de la route d'Aigne dès le mois d'avril. Pour l'instant la commune n'a aucun détail.
- e. Le bureau d'Etudes Opale Ingénierie a été consulté par les mairies d'Azillanet et de Cesseras afin de réaliser une étude sur la rénovation de l'aire de machine à vendanger existante. Le but étant de l'améliorer et de se mettre en adéquation avec la réglementation agricole. Une 1^{ère} phase d'études qui coûtera 6240€ TTC (coût à diviser en 2 avec la commune de Cesseras) va débuter pour déterminer et acté définitivement les besoins.
- f. Réunion de travail sur l'usage de l'eau du Tary à venir
- g. La taille des platanes qui n'ont pas été taillés l'an dernier doit être faite par l'agence départementale dans les semaines à venir.
- h. La gendarmerie est au courant que plusieurs chiens méchants errent dans le village - Prévoir de donner des contraventions aux propriétaires des animaux

La séance est levée à 20h15

Madame la Secrétaire,
Emmanuelle OURNAC



Monsieur le Maire
Alexandre DYE

